



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023 à 18 h 30, le règlement suivant :

Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC HM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (RCA23-27008).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 13^E JOUR DE DÉCEMBRE 2023.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc